

5L TRANSPORT
S.A.S.U au capital de 100 Euros
Siège social : 24 avenue Charles V
94130 Nogent sur Marne

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 04 FEVRIER 2026 A 10 HEURES
PROCES - VERBAL
RCS CRETEIL 939 778 825

Les associés de la société 5L TRANSPORT, S.A.S.U au capital de 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune, dont le siège est au 24 avenue Charles V 94130 Nogent sur Marne, se réunissent au siège social sur convocation des associés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LEVY Dov, président, demeurant au 91 rue de Fontenay 94130 Nogent sur Marne.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement 100 actions,
Ci.....

100 ACTIONS

- TOTAL DES ACTIONS REPRESENTEES : 100 ACTIONS

L'ensemble des associés détenant la totalité du capital social étant présents, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

En outre, il a été décidé à l'unanimité que chaque associé signerait le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

En conséquence, il n'est pas dressé de feuille de présence.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement d'adresse personnelle du président
- Transfert du siège social avec fermeture de l'ancien siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoir à donner.

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la Gérance.

Cette lecture terminée, la présidente ouvre la discussion.

Puis personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée Générale :

PREMIERE RESOLUTION

Nous déclarons par cette assemblée le changement d'adresse personnelle du président, il faut retenir désormais ; 91 rue de Fontenay 94130 Nogent sur Marne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Par l'Assemblée Générale, nous décidons de transférer le siège social de ladite société du 24 avenue Charles V 94130 Nogent sur Marne au 91 rue de Fontenay 94130 Nogent sur Marne. L'ancienne adresse du siège social disparaît.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, par l'assemblée générale nous décidons de modifier comme suit les articles n° 4, des statuts :

Article 4 – Siège social :

Le siège social est fixé : 91 rue de Fontenay 94130 Nogent sur Marne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à midi.

De tout ce que dessus il est dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture est signé par les Associés présents.

Signature
Monsieur LEVY Dov

